

NÉGOCIER EN DIRECT VOS WARRANTS, TURBOS ET CERTIFICATS

PRODUITS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL
émis par Société Générale ou Société Générale Effekten GmbH (société ad hoc de droit allemand
dont Société Générale est le garant) et soumis au risque de défaut de l'émetteur.

NÉGOCIER
EN DIRECT

FONCTIONNEMENT

AVANTAGES ET
INCONVÉNIENTS

NÉGOCIER
JUSQU'À 20H00

PASSAGE
D'ORDRES

ANIMATION
DES PRODUITS

RÈGLES DE
DÉSACTIVATION
DES TURBOS

AVERTISSEMENT



NÉGOCIER EN DIRECT

VOS WARRANTS, TURBOS ET CERTIFICATS

Depuis mai 2011, il est possible de négocier en direct les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale, sans passer par la Bourse de Paris mais via un système électronique mis en place chez les courtiers en ligne (aujourd'hui Direct Emetteurs chez Boursorama et Accès Emetteurs chez Bourse Direct¹).

En Allemagne, 1^{er} marché de Warrants, Turbos et de Certificats en Europe, cette solution est proposée depuis 1995 aux clients particuliers qui, via leur courtier en ligne habituel, négocient en direct ces produits.

LA NÉGOCIATION EN DIRECT DES WARRANTS, TURBOS ET CERTIFICATS

La négociation en direct avec l'émetteur s'effectue grâce à un système électronique de passage d'ordres innovant permettant de relier directement votre courtier en ligne et un émetteur, sans passer par la Bourse.

En réalisant vos opérations en direct, vous bénéficiez généralement¹ ainsi :

- de types d'ordres similaires à ceux disponibles en Bourse (au marché, à cours limité ou à seuil),
- des mêmes conditions de liquidité et d'animation de marché que sur la Bourse (ces conditions sont détaillées dans le prospectus visé par l'AMF),
- d'indicateurs pertinents : fourchette achat-vente de l'émetteur, suivi en temps réel de la fourchette de cotation de l'émetteur et de son historique, graphique intraday...

PLATEFORMES DE NÉGOCIATION EN DIRECT

À ce jour (janvier 2013) Boursorama Banque (via la plateforme Direct Emetteurs) et Bourse Direct (via la plateforme Accès Emetteurs) sont les premiers courtiers en ligne à proposer cette solution en France. D'autres courtiers en ligne envisagent d'ouvrir cette possibilité prochainement.

UNE SOLUTION QUI A FAIT SES PREUVES

Sur le marché allemand (sur lequel sont réalisées beaucoup plus de transactions que sur le marché français), les investisseurs ont le choix, depuis 1995, de traiter leurs ordres soit en Bourse soit en direct avec chaque émetteur. Ce système électronique de négociation en direct a fait ses preuves également sur de nombreux marchés européens. Cette technologie a déjà démontré aux investisseurs individuels et professionnels dans ce pays qu'elle constituait une alternative flexible, efficace et transparente pour la négociation de certains instruments financiers. En effet, la majorité des transactions sur les Warrants, Turbos et Certificats passe aujourd'hui par des systèmes de négociation en direct.

LES PRODUITS NÉGOCIABLES EN DIRECT AVEC L'ÉMETTEUR

Tous les Warrants, Turbos et Certificats autorisés à la commercialisation en France par l'AMF et disponibles sur notre site www.sgbourse.fr (à l'exception des ETF) sont éligibles à la négociation en direct. Il suffit que votre courtier en ligne propose ce service.

¹ Renseignez-vous auprès des courtiers en ligne Boursorama Banque (via la plateforme Direct Emetteurs) et Bourse Direct (via la plateforme Accès Emetteurs) proposant ce service pour connaître précisément les conditions d'utilisation et les tarifs appliqués.

FONCTIONNEMENT

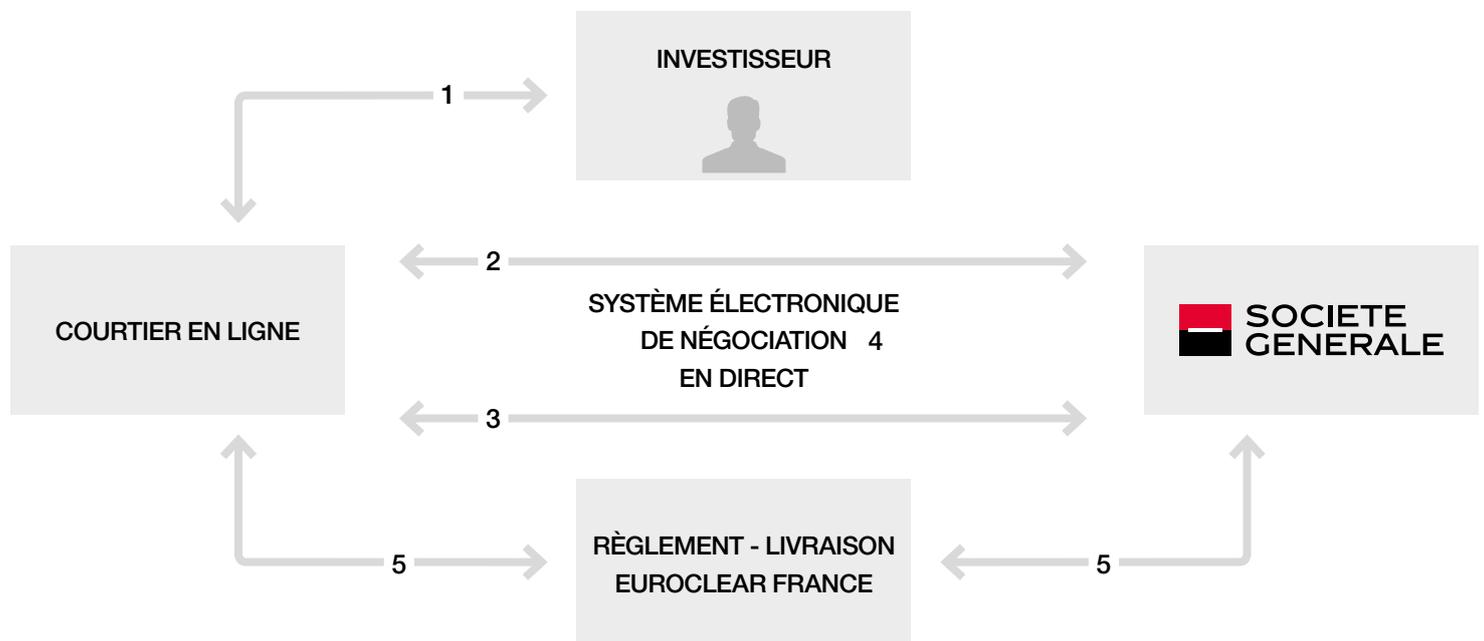
La négociation en direct face à l'émetteur permet de confronter vos ordres, transmis via votre courtier en ligne, avec les fourchettes achat-vente fournies par l'émetteur, grâce à un système électronique de demande de cotation.

Le processus de négociation suit une logique simple et rapide :

- Vous sélectionnez l'instrument que vous souhaitez négocier grâce à son code ISIN ou mnémo et passez votre ordre via le site de votre courtier en ligne,
- le courtier transmet automatiquement et de façon instantanée une demande de cotation à l'émetteur pour la quantité de titres voulue, sans indiquer le sens de l'ordre (achat ou vente),
- le système de cotation de l'émetteur répond immédiatement par une fourchette achat-vente disponible à cet instant sur le Warrant, le Turbo ou le Certificat.

Si l'ordre est de type « ordre au marché », celui-ci est confirmé par le courtier en ligne et immédiatement exécuté. Si l'ordre est placé avec une limite ou un seuil de déclenchement, il est comparé instantanément avec la fourchette de prix proposée par l'émetteur.

Si la fourchette achat-vente du produit permet l'exécution de l'ordre, il est exécuté. Dans le cas contraire, il est mis en attente et sera à nouveau confronté à la fourchette achat-vente du produit dès que celle-ci atteindra le niveau souhaité.



- 1 L'investisseur passe son ordre
- 2 Le courtier en ligne place les ordres de l'investisseur directement auprès de l'émetteur. Types d'ordres disponibles : ordre au marché, ordre à cours limité, ordre à seuil. La demande transmise ne donne que le code ISIN et la quantité, sans indication du sens de l'ordre (achat ou vente)
- 3 Fourchette achat-vente fournie par l'émetteur
- 4 Confrontation ordre investisseur / fourchette achat-vente.
- 5 Règlement – Livraison sous 3 jours ouvrés (délai identique aux transactions en Bourse)

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

CE QUI NE CHANGE PAS

- Vous continuez à utiliser votre compte-titres habituel.
- Les transactions effectuées en direct font l'objet d'un règlement-livraison des titres par l'intermédiaire du Dépositaire Central Euroclear France.
- Les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale font l'objet d'un visa d'approbation accordé par l'AMF (ou d'un passeport européen transmis à l'AMF) pour leur commercialisation en France.
- Les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale continuent à faire l'objet de cotations sur la Bourse de Paris (Euronext Paris).
- Société Générale s'engage à offrir une qualité d'animation identique en Bourse et lors de la négociation en direct, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous bénéficiez des mêmes fourchettes achat/vente (prix, quantité).

CE QUI CHANGE

- La négociation en direct vous permet de négocier avec l'émetteur en face-à-face. Il n'existe donc pas de carnet d'ordre. Avant et lors de votre passage d'ordre, vous avez connaissance de la fourchette de prix proposée par l'émetteur, identique à celle proposée en Bourse. Le processus de négociation (cf page précédente) vous garantit une transaction au meilleur prix proposé par l'émetteur et calculé en temps réel selon les différents paramètres de marché influant sur les cours du produit (cours du sous-jacent et, selon le cas, temps restant, volatilité, dividendes, taux d'intérêts..).

LES RISQUES ASSOCIÉS À LA NÉGOCIATION EN DIRECT

- Négociations en direct : les transactions en direct entre un courtier et un émetteur sont réalisées de gré à gré. Le défaut de règlement/livraison¹ n'est pas couvert par un organisme de compensation (par exemple LCH Clearnet pour les transactions sur la Bourse de Paris). Comme en Bourse, la vente à découvert des Warrants, Turbos et Certificats est interdite.
- Au même titre que les transactions en Bourse de Paris, les négociations en direct sont sujettes à des risques opérationnels² et au risque d'interruption technique³.

¹ Risque que l'une des contreparties de la transaction fasse défaut et ne puisse pas régler les espèces ou livrer les titres concernés

² Notamment en cas de situation anormale de marché ou de suspension des cotations de l'actif sous-jacent

³ Notamment en cas de panne des systèmes d'information ou de communication.

NÉGOCIER JUSQU'À 20H00

LES WARRANTS & TURBOS SUR INDICES, DEVISES, MATIÈRES PREMIÈRES ET TAUX

NÉGOCIER APRÈS LA CLÔTURE DE LA BOURSE DE PARIS À 17H30

Grâce à l'accès direct à la négociation, tous les Warrants & Turbos Société Générale sur indices, Matières Premières, devises & taux sont négociables jusqu'à 20h. Vous pouvez ainsi continuer à acheter et revendre vos produits préférés après la clôture du marché parisien et profiter pleinement de la tendance à New-York.

Retrouvez dans le tableau ci-dessous les produits Société Générale négociables en direct jusqu'à 20h.

Produits de Bourse	Sous-jacents			
	Indices	Devises	Matières premières	Taux
Warrants	CAC 40	EUR/GBP	Argent	
	Dow Jones	EUR/JPY	Brent	
	Ibex 35	EUR/USD	Cuivre	
	Nasdaq 100	USD/JPY	Or	
	Nikkeï 225			
	S&P 500			
Turbos	CAC 40	EUR/CHF	Argent	EURO-BUND
	DAX 30	EUR/GBP	Blé	
	Dow Jones	EUR/JPY	Brent	
	Euro Stoxx 50	EUR/USD	Cuivre	
	FTSE 100	GBP/USD	Mais	
	S&P 500	USD/JPY	Or	
	STOXX Europe 600 Sector		Platine	
	STOXX Europe Mid 200		WTI	
	STOXX Europe Small 200			
	China Enterprise HSCE			
	MSCI India			

PASSAGE D'ORDRES À PARTIR DE 17H30

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ORDRES POUVANT ÊTRE UTILISÉS À PARTIR DE 17H30

Vous pouvez utiliser les mêmes ordres qu'avant 17h30¹.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de passer des ordres à cours limités d'autant plus que les conditions de liquidité peuvent sensiblement différer de celles en vigueur avant 17h30.

Les ordres enregistrés avant 17h30 sur Direct Emetteurs et Accès Emetteurs seront exécutables jusqu'à 20h dans les mêmes conditions. Dès lors que la fourchette de l'émetteur (prix, quantité) répond aux caractéristiques de votre ordre, votre transaction est réalisée.

Les opérations sont dénouées exactement de la même manière que sur le marché réglementé soit 3 jours ouvrés après la date de transaction.

RÈGLES PRINCIPALES DE LA NÉGOCIATION EN BOURSE ET EN DIRECT

	Ordres en Bourse	Ordres en direct
Frais de transactions	Frais de transactions incluent des frais de Bourse (NYSE Euronext, LCH Clearnet...)	Réduction du tarif possible ¹ Frais de transactions n'incluant pas de frais de Bourse (NYSE Euronext, LCH Clearnet...) ¹
Horaires de négociation	09h05 - 17h30	09h05-17h30 09h05-20h00 pour les Warrants & Turbos sur Indices, Matières Premières, Devises & Taux
Types d'ordres possibles	Tous (au marché, à cours limité, à seuil)	Tous (au marché, à cours limité, à seuil) Il y a aussi d'autres types d'ordres possible ¹
Autorités de surveillance	AMF, ACP	AMF, ACP
Risque de défaillance technique	Risque de défaillance des systèmes informatiques de l'émetteur, de la Bourse ou du courtier en ligne.	Risque de défaillance des systèmes informatiques de l'émetteur, de la plateforme de négociation en direct ou du courtier en ligne.
Règlement/livraison	3 jours ouvrés après la transaction	3 jours ouvrés après la transaction
Risque de contrepartie après le passage d'ordre (risque de crédit en cas de défaut de l'émetteur)	Couvert pendant les 3 jours de règlement livraison par la Chambre de compensation, non couvert ensuite.	Non couvert dès la date de la transaction (pas de Chambre de compensation pour le règlement/livraison).

¹Renseignez-vous auprès des courtiers en ligne Boursorama Banque (via la plateforme Direct Emetteurs) et Bourse Direct (via la plateforme Accès Émetteurs) proposant ce service pour connaître précisément les conditions d'utilisation et les tarifs appliqués.

ANIMATION DES PRODUITS APRÈS 17H30

CONDITIONS D'ANIMATION (QUALITÉ, ÉCART ACHAT/VENTE) APRÈS 17H30

La clôture officielle du marché est à 17h30 avec un fixing à 17h35. Après 17h30, les cotations sont assurées par Société Générale selon la liquidité disponible autour du sous-jacent avec des fourchettes de prix et des quantités offertes adaptées suivant cette liquidité.

COURS DU SOUS-JACENT UTILISÉ POUR CALCULER LE COURS DU PRODUIT APRÈS 17H30

Lorsque le marché de référence du sous-jacent est ouvert, le cours côté sur ce marché est utilisé pour calculer le cours du produit. C'est le cas pour les indices américains ou encore le taux euro-bund¹, les Matières Premières² et bien entendu les devises³.

Lorsque le marché de référence est fermé, l'émetteur utilisera comme référence les cours disponibles sur les marchés à terme : contrats à terme sur l'indice CAC 40 par exemple.

SUSPENSION DE LA COTATION D'UN OU PLUSIEURS PRODUITS PAR L'ÉMETTEUR APRÈS 17H30

La suspension est possible si la liquidité disponible autour du sous-jacent ou plus généralement les conditions de couverture ne permettent plus à l'émetteur d'assurer correctement des fourchettes de prix à l'achat et à la vente.

C'est pour cette raison que Société Générale propose ce service uniquement sur les sous-jacents dont la liquidité est suffisante pour assurer une animation de marché de qualité.

CONCERNANT LES PRODUITS SUR ACTIONS FRANÇAISES

En dehors des horaires d'ouverture du marché, peu de liquidité est disponible sur les marchés de gré à gré ainsi que sur les marchés à terme. Société Générale ne pourrait donc pas assurer dans des conditions optimales une animation de qualité sur les différents produits indexés sur les actions françaises.

CONCERNANT LES LEVERAGE & SHORT CAC 40

La méthodologie des indices est calée sur celle de l'indice CAC 40. Celle-ci intègre un mécanisme qui consiste à éviter que la valeur de l'indice Leverage ou Short soit négative grâce à une suspension provisoire en cas de forte chute/hausse de l'indice CAC 40.

La performance de chaque indice Leverage et Short est alors calculée par rapport au cours le plus bas ou haut atteint par l'indice dans les 5 minutes minimum suivant la suspension et non plus par rapport au cours de clôture de la veille (pour plus d'informations, consultez la brochure disponible sur www.sgbourse.fr).

Il n'est pas possible de reproduire ce mécanisme après 17h30.

¹ Ces marchés sont ouverts jusqu'à 22h heure française

² L'or cote en continu, les contrats à terme sur pétrole Brent jusqu'à 20h30.

³ Elles cotent sans interruption.

RÈGLES DE DÉSACTIVATION DES TURBOS APRÈS 17H30

L'ÉVOLUTION DES RÈGLES DE DÉSACTIVATION DES TURBOS

Les règles de désactivation sont identiques avant ou après 17h30. Le Turbo est désactivé si le cours officiel du sous-jacent atteint le Seuil de sécurité ou la Barrière désactivante. Par exemple, pour l'indice CAC 40, cela correspond aux horaires durant lesquels NYSE Euronext calcule et diffuse l'indice, soit de 9h à 17h30 en continu avec un fixing à 17h35. En revanche, concernant les Turbos sur indices étrangers, devises, Matières Premières et taux, la désactivation peut avoir lieu jusqu'à 20h voire au-delà si le sous-jacent cote encore sur son marché officiel.

CAS DE DÉSACTIVATION APRÈS 17H30

Le processus est identique à ce qui se passe avant 17h30. Si le Turbo est désactivé, sa cotation est définitivement suspendue et vous recevez dans les jours suivants une éventuelle valeur résiduelle, celle-ci pouvant être égale à zéro.

CAS D'UN TURBO SUR L'INDICE CAC 40 : MÉCANISME MIS EN PLACE LORSQUE LE COURS DU CONTRAT À TERME S'APPROCHE, TOUCHE OU FRANCHIT LE SEUIL DE SÉCURITÉ OU LA BARRIÈRE

Si le cours du contrat à terme d'échéance la plus proche (retraité de sa base) touche, franchit le Seuil de sécurité ou la Barrière ou même s'en approche, Société Générale suspend toute cotation à l'achat comme à la vente et cela jusqu'à 20h.

Le lendemain à 9h, si l'indice confirme la tendance de la veille¹, le Turbo sera automatiquement désactivé. Bien entendu dans le cas inverse, le Turbo cotera dès 9h05.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sur l'offre de Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale :
www.sgbourse.fr

Sur le système de négociation en direct :
[Direct Emetteurs](#) (Boursorama)
[Accès Emetteurs](#) (Bourse Direct)

Nos spécialistes répondent à toutes vos questions au



PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

ou par email : info@sgbourse.fr

¹ c'est-à-dire si son cours officiel d'ouverture est en dessous ou égal pour un call ou au dessus ou égal pour un put au Seuil de sécurité ou à la Barrière

AVERTISSEMENT – PRODUITS PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Le présent document est un document à caractère promotionnel ; il ne constitue pas une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des produits qui y sont décrits.

Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils. Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ces produits.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du prospectus du produit. Le Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms») sont disponibles sur les sites de l'émetteur (www.sgbourse.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Les produits ne comportent pas de protection du capital.

Effet de levier : Certains produits peuvent intégrer un effet de levier ou porter sur un indice de stratégie à effet, qui amplifient les mouvements de cours du sous-jacent de référence, à la hausse comme à la baisse.

Risque de désactivation : Si le cours du sous-jacent atteint le seuil de sécurité/prix d'exercice, le turbo est automatiquement désactivé et perd une partie de sa valeur voire l'intégralité.

Risque de crédit : En acquérant ces produits (warrants, certificats, turbos), l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel.

Les gains ou pertes éventuels sont exprimés hors frais, fiscalité applicable, taux de change et frais liés au cadre d'investissement (frais de courtage, droits de garde...).

Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et/ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, les produits seront sensibles aux évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle les produits sont libellés, sauf si les produits incluent une garantie de change.

Les produits font l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Société Générale se réserve la possibilité de procéder à des ajustements ou substitutions, voire de rembourser par anticipation les produits, notamment en cas d'événements affectant le(s) sous-jacent(s). Le remboursement anticipé des produits peut entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. NI LES PRODUITS, NI LA GARANTIE, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT A AUCUN MOMENT ETRE OFFERTS, VENDUS, REVENUS, NEGOCIES, NANTIS, EXERCES, REMBOURSES, TRANSFERRES OU LIVRES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS NI A DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU A LEUR PROFIT, ET LA NEGOCIATION DE CEUX-CI N'A PAS ETE APPROUVEE PAR LA US COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION.

Pour nous écrire

Société Générale – Publication MARK/GEF/DLP – 17 Cours Valmy, 92987 Paris – La Défense Cedex.